



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 9 juin, à 16h15

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2026

PRESENTS :

BILLION Myriam	Conseillère municipale
BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Aurélie	Conseillère municipale
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal
GAMBET Frank	1 ^{er} Adjoint
GAREIL Audrey	2 ^{ème} Adjointe
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal

ABSENTS AVEC PROCURATION :

COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
------------------	----------------------

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

N° 50/2026 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

VU l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales
VU la nomenclature budgétaire et comptable M49
VU la délibération N°35/2026 du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 approuvant le budget de l'eau et l'assainissement

Décision modificative N°1 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2026 :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient

et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Sur demande du Trésor Public, Monsieur Le Maire propose la décision modificative suivante :



CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT DES CREDITS OUVERTS AVANT DM	DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DES CREDITS OUVERTS APRES DM
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	+ 1500	2 500
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	134 000	- 1500	132 500

Détails des articles débités/crédités :

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
CHAPITRE 67 : <i>Article 673</i>	1 500	
CHAPITRE 011 : <i>Article 61523</i>		1 500
TOTAL	1 500	1 500
SOLDE	0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE les modifications telles que proposées ci-dessus
VALIDE la décision modificative n°1 du budget eau et assainissement 2026
DONNE tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
 Les jours, mois et ans susdits
 Le Maire,
 Michel BLAIN

